

ALERTE

Normandie

Uriopss - Place de l'Europe 14200 Hérouville Saint Clair

**Lettre ouverte aux élus,
représentants de l'Etat,
et à la Presse**

Le 31 janvier 2018,

***Les collectifs ALERTE normands suivent
les phénomènes de pauvreté et d'exclusion en région
et apportent leur contribution au processus de concertation
mis en œuvre début 2018 sur le territoire national***

Les associations et fédérations de lutte contre la pauvreté regroupées au sein des **Collectifs ALERTE de Normandie** dressent un bilan en région de la dernière année du plan quinquennal interministériel mis en œuvre en 2013.

Pour ce faire, elles s'appuient sur leur connaissance de terrain pluridisciplinaire qu'elles ont des situations de pauvreté, de précarité et d'exclusion. Leur mission à travers la présente note est d'alerter les pouvoirs publics en région comme au national, sur les situations et phénomènes préoccupants et méritant une prise en compte renouvelée, accrue et urgente.

En préambule, elles constatent que si toutes les formes de précarité rencontrées sur le territoire national existent en Normandie, certaines très lourdes, y sont plus accentuées que d'autres, notamment sur certains territoires infrarégionaux. En témoignent des indicateurs tels que :

- Le nombre de suicides, particulièrement des jeunes et des plus de 50 ans, 2 à 4 points au-dessus des moyennes nationales,
- Le taux d'illettrisme et les phénomènes de déscolarisation,
- Et le taux de morbidité lié à l'alcoolisme.

Les Collectifs ALERTE de Normandie demandent que soit à nouveau fixé un objectif national relayé régionalement, de renforcement conséquent de mesures de prévention, en amont de la cristallisation de ces lourdes caractéristiques régionales.

Les Collectifs ALERTE de Normandie

ACASEV, AISCAL, ATD Quart Monde, COORACE, CSF 14, Fédération des acteurs de la solidarité Normandie, Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, Petits Frères des Pauvres, Secours Catholique, SOLIHA, Vivre à Beaulieu et URIOPSS Normandie-Caen et Normandie Seine-Eure

Co animation Fédération des acteurs de la solidarité Normandie et URIOPSS

Contacts :

Fabrice LEFEBVRE, 02 35 07 41 50, accueil.normandie@federationsolidarite.org
Véronique FRANCOIS, 02 31 35 46 50, v.francois@uriopss-normandie.fr



S'il est regrettable qu'aucune évaluation nationale n'ait été faite, les Collectifs ALERTE de Normandie souhaitent vous faire part dans le cadre de la concertation relative à l'élaboration d'un nouveau plan, des trois axes qu'ils priorisent sur la base de leur suivi du Plan de lutte contre la pauvreté qui vient de s'achever.

Axe 1 : Lutter pour un accès aux droits indivisibles et pour tous

L'accès aux droits indivisibles dépend de 3 facteurs principaux :

- L'information et sa diffusion,
- La compréhension des documents et les moyens,
- L'accompagnement des personnes dans le respect de leur dignité.

1. L'information et sa diffusion pour tous :

L'information doit être simple, claire et précise et suppose pour être efficace, d'avoir repéré les personnes en difficultés, ce qui n'est pas toujours évident : c'est l'un des rôles principaux des services sociaux. Quant à la distribution de l'information, elle peut être multipolaire : les Communes, les services du Département, les associations de solidarité, la CAF, les CPAM, Pôle Emploi, les centres sociaux, les accueils de jours, le 115 et les maraudes, ...

2. La compréhension des informations suppose des moyens adéquats :

Les obstacles sont nombreux : l'illettrisme et les problèmes de compréhension, la complexité des documents, le numérique inaccessible pour des personnes sans ressources, ou âgées ou qui résident dans des zones « blanches », sans internet.

Enfin l'augmentation des prix des mutuelles et des forfaits hospitaliers peut être compensée par l'ACS (aide à l'acquisition complémentaire santé) à condition que l'information soit mieux relayée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

3. L'accompagnement des personnes est une fonction essentielle :

Il est indispensable de développer l'accueil physique et de proximité, avec des personnes qualifiées, afin que tous puissent s'y rendre sans dépendre d'autres personnes ou de transports trop onéreux au vu des ressources. Ces relais dans les quartiers ou les villages retranchés, devront être conçus et organisés pour des entretiens confidentiels et de « premiers soins » (assistants sociaux, conseillers de la Mission Locale, techniciens des organismes de protection sociale, infirmiers du CSAPA, associations de solidarité, psychologues du travail...).

Le rapport Archimbaud, qui a précédé le plan de lutte contre la pauvreté 2014-2017, pointait déjà que des personnes, même informées a minima, renonçaient à leurs droits à cause de la complexité de la mise en œuvre. Toutes les communes devraient pouvoir mettre à disposition une personne pour aller au-devant de ces citoyens et les familiariser avec les services et avec les dossiers dématérialisés.

Le but est de pouvoir permettre à chaque être humain en difficulté, passagère ou permanente, quel que soit l'âge ou le niveau d'instruction, d'accéder à ses droits fondamentaux en étant mis en relation avec **une personne** relevant d'un service adapté. Les plateformes téléphoniques et les services en ligne, la concentration des services publics ont permis des économies de moyens tout en créant de nouvelles fractures sociales et territoriales. Il est essentiel de ré-humaniser la chaîne des services et de rendre effectif le droit des personnes, avant de travailler au plus long terme sur leur citoyenneté (participation à la vie locale, responsabilités, contribution à l'impôt, déplacement aux urnes...).

Les Collectifs ALERTE de Normandie rappellent que lorsque les personnes en situation de pauvreté sortent de l'isolement et trouvent réponses aux besoins primaires (alimentation, soins, vêture, toit, sécurité), la première chose qu'elles proposent est de se rendre utiles : bénévolat aux restos du cœur, témoignage d'ancien buveur, petits services aux voisins âgés, accompagnement aux sorties de classe... Au moins autant qu'une augmentation de leurs ressources, les personnes en situation de pauvreté ont donc besoin de lois et de procédures qui reconnaissent leur existence et leurs compétences oubliées et rendent ainsi leurs droits accessibles.

Les Collectifs ALERTE de Normandie

ACASEV, AISCAL, ATD Quart Monde, COORACE, CSF 14, Fédération des acteurs de la solidarité Normandie, Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, Petits Frères des Pauvres, Secours Catholique, SOLIHA, Vivre à Beaulieu et URIOPSS Normandie-Caen et Normandie Seine-Eure

Co animation Fédération des acteurs de la solidarité Normandie et URIOPSS

Contacts :

Fabrice LEFEBVRE, 02 35 07 41 50, accueil.normandie@federationsolidarite.org
Véronique FRANCOIS, 02 31 35 46 50, v.francois@uriopss-normandie.fr



➤ **Axe 2 : Favoriser et accompagner la réalisation de projets de vie à tout âge**

En Normandie, les accompagnements sont encore très segmentés et soumis à conditions, laissant de côté nombre de citoyens.

Combien de jeunes majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance se retrouvent en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale faute de continuité dans l'accompagnement vers l'autonomie ? Pourquoi, alors qu'ils sont plus fragilisés par les aléas de leurs vies, devraient-ils être autonomes dès 18 ans (voire avant !) quand il est désormais reconnu que le passage à l'âge adulte recule au-delà des 25 ans ?

Combien de mineurs non accompagnés, protégés de droit par l'Aide Sociale à l'Enfance se retrouvent à la rue à 18 ans avec la crainte d'être reconduits aux frontières en raison d'un délai de traitement des demandes de séjour au minimum de 8 mois ? Pourquoi annihiler ainsi tout l'investissement éducatif, social, professionnel réalisé par les équipes éducatives des services départementaux ou associatifs, qui devait faciliter leur insertion dans la société française ?

Combien de personnes ayant un long parcours dans la rue connaissent un vieillissement prématuré (dès 45/50 ans) ? Pourquoi, alors que ces personnes subissent déjà la dureté de la vie (conditions climatiques, manque d'hygiène...) devraient-elles cumuler pauvreté et maladie en raison de problèmes de santé ou de pathologies non soignées (troubles psychiques, addictions...) ?

Les échanges entre les participants du Conseil Régional des Personnes Accueillies/accompagnées (CRPA) de Normandie montrent très bien la diversité des préoccupations des personnes en situation de précarité : vieillissement, place des personnes en situation de handicap, insertion professionnelle, accès aux Droits et non recours, accès au numérique, obtention de titre de séjour, mobilité...

L'accompagnement global nécessaire dépend alors de deux facteurs principaux :

- Considérer la personne en situation de précarité dans toute sa dignité, en capacité de décider et d'être actrice de son projet de vie,
- Placer la pluralité de ses fragilités au centre des préoccupations de l'ensemble des travailleurs sociaux.

Les Collectifs ALERTE de Normandie rappellent que :

- **Les démarches de prévention et d'« aller-vers » sont un INVESTISSEMENT économique et social,**
- **Le décloisonnement des politiques publiques et des financements est nécessaire pour assurer un parcours cohérent des personnes,**
- **Le travail partenarial en proximité prendra pleinement effet dans une CONFIANCE RECIPROQUE.**

➤ **Axe 3 : Garantir Hébergement, Logement et principe d'inconditionnalité sur tout le territoire**

Nous attirons à nouveau l'attention sur l'Agglomération caennaise qui présente une situation spécifique en ce qui concerne le nombre de personnes en demande d'hébergement. Au 15 décembre 2017, 449 personnes étaient hébergées à l'hôtel. La grande majorité des personnes bénéficient de ce type d'hébergement après validation par la DDCS. Le 115 ne peut attribuer un accueil dans un hôtel que pour les personnes relevant du droit commun à savoir 140 personnes.

Depuis mars 2017 et renforcé en juillet, un nouveau dispositif d'hébergement de 500 places prévoit que toutes les personnes hébergées en meublés puissent bénéficier d'un accompagnement social. Nous déplorons néanmoins le fait que des agents de l'état s'autorisent à entrer dans les meublés sans que les personnes ne soient présentes... la Loi stipulant pourtant que ces meublés sont considérés comme domicile des personnes, donc inviolables sans autorisation.

Les Collectifs ALERTE de Normandie

ACASEV, AISCAL, ATD Quart Monde, COORACE, CSF 14, Fédération des acteurs de la solidarité Normandie, Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, Petits Frères des Pauvres, Secours Catholique, SOLIHA, Vivre à Beaulieu et URIOPSS Normandie-Caen et Normandie Seine-Eure

Co animation Fédération des acteurs de la solidarité Normandie et URIOPSS

Contacts :

Fabrice LEFEBVRE, 02 35 07 41 50, accueil.normandie@federationsolidarite.org
Véronique FRANCOIS, 02 31 35 46 50, v.francois@uriopss-normandie.fr



En dépit d'une action volontariste des pouvoirs publics, de la mobilisation des associations d'hébergement d'insertion, qui, en lien avec le Service de Maraude et le 115, accueillent chaque nuit des personnes sans solution d'hébergement et de l'action d'associations militantes, des personnes **dont des enfants mineurs** restent à la rue ou survivent en squat. Cette situation est humainement intolérable. Elle présente, par ailleurs, des risques sociaux et met en cause la sécurité des personnes.

Par ailleurs, depuis 2016, la Normandie est impactée par l'arrivée significative de migrants vivant dans des conditions sanitaires préoccupantes. Pour exemple, à Ouistreham, où entre 80 et 100 personnes vivent dans les bois et dans la rue, des actions citoyennes pallient les carences des pouvoirs publics sur le respect des traités internationaux : les poursuites pour « délit de solidarité » contre des bénévoles qui apportent une aide sans contrepartie sont donc à proscrire.

Les Collectifs ALERTE de Normandie considèrent qu'il est urgent d'augmenter et de diversifier les capacités d'accueil, et de mettre en place des dispositifs d'accompagnement efficaces.

Nous insistons sur le volet accompagnement social également pour les personnes accédant au logement. Nous vérifions chaque jour que le lien favorise la stabilisation de la situation et l'effet durable du logement. Reprendre progressivement des automatismes liés à la vie de locataire est gage de durée.

Les Collectifs ALERTE de Normandie réclament :

- **L'intensification de la création de places d'accueil pérennes appuyées sur un accompagnement social, sur l'ensemble du territoire Normand en lien avec les besoins identifiés (maillage territorial),**
- **La diversification des offres d'accompagnement en hébergement et/ou logement,**
- **Une politique d'accueil des personnes étrangères quel que soit le motif d'arrivée dans notre région, basée sur les principes fondamentaux des droits de l'Homme,**
- **En cas de violences intrafamiliales, la garantie qu'existent partout en région une possibilité de protection immédiate des victimes et d'éviction des auteurs par la justice,**
- **Une action préfectorale soutenue permettant le rappel et l'application de la Loi relative à l'accueil des gens du voyage,**
- **La poursuite de la prise en compte sanitaire des grands exclus sans domicile, par le développement de lits d'accueil médicalisés et d'appartements de coordination thérapeutique,**
- **La prise en compte des publics encore éloignés de l'emploi afin qu'ils puissent bénéficier d'activités adaptées à leur situation.**

Enfin, les Collectifs ALERTE de Normandie réaffirment **le rôle irremplaçable du secteur associatif**, porteur d'initiatives, de réponses et d'énergies au cœur de l'ensemble du territoire, en capacité de contribuer utilement et efficacement à la lutte contre les situations de pauvreté et d'exclusion, aux côtés des représentants de l'Etat en Région et des élus dans le cadre d'une politique véritablement volontariste visant à enrayer les phénomènes constatés.

En apportant par la présente, leur contribution aux travaux de concertation territorialisée pilotés par Madame Buzyn et Monsieur Noblecourt, les membres des Collectifs ALERTE de Normandie se tiennent à votre disposition et vous prie de recevoir leurs sincères salutations.

Pour les **Collectifs ALERTE de Normandie**,

Isabelle COLLY-FAVRE, Véronique FRANCOIS, Fabrice LEFEBVRE

Les Collectifs ALERTE de Normandie

ACASEV, AISCAL, ATD Quart Monde, COORACE, CSF 14, Fédération des acteurs de la solidarité Normandie, Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, Petits Frères des Pauvres, Secours Catholique, SOLIHA, Vivre à Beaulieu et URIOPSS Normandie-Caen et Normandie Seine-Eure

Co animation Fédération des acteurs de la solidarité Normandie et URIOPSS

Contacts :

Fabrice LEFEBVRE, 02 35 07 41 50, accueil.normandie@federationsolidarite.org
Véronique FRANCOIS, 02 31 35 46 50, v.francois@uriopss-normandie.fr

